

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
Délibération n° BC-2023-060

Envoyé en préfecture le 11/07/2023

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié le

ID : 069-246900740-20230704-BC\_2023\_060-DE



L'an deux mille vingt-trois

Le quatre juillet à dix-sept heures

Le Bureau Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 28 juin 2023

**Nombre de membres :**

En exercice	16
Présents	13
Votes	13

**PRESENTS :**

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Pascal OUTREBON, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Christian FROMONT, Arnaud SAVOIE, Marc COSTE, Olivier BIAGGI, Luc CHAVASSIEUX, Françoise TRIBOLLET, Loïc BIOT, Charles JULLIAN

**ABSENTS / EXCUSES :**

Jean-Pierre CID, Magali BACLE, Caroline DOMPNIER DU CASTEL

**SECRETARE DE SEANCE :** Isabelle BROUILLET

**Rapporteur :** Monsieur Yves GOUGNE, Vice-Président délégué à la Cohésion sociale, aux Services à la Population et aux Relations extérieures

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 du 1<sup>er</sup> juin 2021 et notamment ses compétences en matière d'Activités Culturelles,

Vu la délibération n° CC-2023-001 du Conseil Communautaire du 24 janvier 2023 donnant délégation au Bureau Communautaire pour approuver les demandes d'accueil en résidence et les modalités afférentes,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Solidarités et Vie Sociale » du 6 juin 2023,

A chaque début saison, des temps de "résidence artistique" sont dédiés aux compagnies professionnelles, à la recherche d'un lieu/outil pour travailler leur prochaine création.

Chaque demande/projet est sélectionné pour ses qualités et ses atouts en lien avec la programmation de la salle Jean Carmet, sans oublier sa conformité avec les conditions d'accueil.

Ces accueils (d'une durée d'une semaine maximum) s'effectuent dans le cadre habituel des missions et temps d'ouverture du Service Culturel et :

- n'ont pas d'impact sur les activités régulières de la salle
- font l'objet d'une convention type, exonérée des droits de location
- sont assorties le cas échéant d'une contrepartie (actions de médiation, bords de scène, répétitions publiques, tarif préférentiel sur l'achat de la création...) afin de valoriser la mise à disposition de l'équipement

Ainsi, les compagnies suivantes seront accueillies comme suit, sachant qu'en annexe à ce rapport, figure le tableau qui récapitule les modalités pratiques :

Résidences 2023-2024 :

- Compagnie AFTER GEOGRAPHY (musique) : Août/Septembre (5j)
- Compagnie Mise à Feu (théâtre musical) : Septembre (3j)
- Compagnie Infini Dehors (théâtre, marionnette) : Mars (5j)
- Compagnie Amstar Prod (théâtre musical) : Septembre (7j)
- Compagnie en cours de sélection

**CULTURE**

\*\*\*\*\*

**Approbation  
des accueils en  
résidence**

Envoyé en préfecture le 11/07/2023

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié le



ID : 069-246900740-20230704-BC\_2023\_060-DE

Ouï l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

**Certifié exécutoire**

**Transmis en**

**Préfecture le 11.07.23**

**Notifié ou publié**

**le 11.07.23**

**Le Président**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon / www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois suivant sa publication*

**APPROUVE** l'accueil de ces résidences de création,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions et avenants afférents.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.


Pour copie certifiée conforme.

PUBLIE LE 11 JUILLET 2023  
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT



Le Président,  
**Renald PFEFFER**

**SAISON 2023-24 : ACCUEIL EN RESIDENCE pour Cies en création**

Envoyé en préfecture le 11/07/2023  
Reçu en préfecture le 11/07/2023  
Publié le   
ID : 069-246900740-20230704-BC\_2023\_060-DE

Cie	Calendrier <i>(de 9h à 17h30 / horaires du mer. ajustés selon séances ciné et autres activités TCJC)</i>	Contenu du travail mené sur place	Conditions tech	Principe d'échange & modalités d'accueil <i>Plateau accessible sans frais de location et selon la signature d'une convention de mini-résidence assortie d'un principe de contrepartie</i>
<b>Cie AFTER GEOGRAPHY</b> (Musique)	<b>Le 31/07-01/08-02/08/23</b> <b>et</b> <b>Les 4-5 SEPT 2023</b>	Captation vidéo + travail sur la nouvelle mise en scène du groupe (musique actuelle)	L'accueil de la Cie se fait uniquement en présence du personnel du Service Culturel en charge notamment d'assurer les modalités d'ouverture/fermeture & accès au plateau	➔ En contrepartie : Tarif préférentiel sur le contrat de cession ou formule à la carte en décentralisation.
<b>Cie Mise à Feu</b> (Théâtre musical)	<b>Du 25 au 27 SEPT 2023</b>	Reprise du spectacle : <b>"DIVA SYNDICAT"</b> (histoire de la musique)	+  un temps de montage démontage (4h) sera effectué par les techniciens présents sur place	➔ En contrepartie : ateliers + tarif préférentiel représentations scolaires
<b>Cie Amstar Prod</b> (Théâtre musical)	<b>Du 11 au 19 SEPT 2023</b> <b>(hors week end)</b>	Travail de mise en scène et de création autour du spectacle <b>«O RAGE DE VIVRE»</b> (autour du cancer du sein)	+	➔ En contrepartie : Tarif préférentiel sur le contrat de cession pour une programmation ou en prog "hors les murs" sur le Pays Mornantais ou pour des événements.
<b>Cie INFINI DEHORS</b> (Théâtre, marionnette)	<b>Du 25 au 29/03/24.</b>	Travail sur la nouvelle création : <b>« Fondre »</b> (réchauffement climatique et migration)	La Cie vient avec Son régisseur / techniciens & s'engage à être autonome pendant la durée de sa résidence sur place	➔ En contrepartie : Tarif préférentiel sur le contrat de cession ou atelier pédagogique pour les familles ou les jeunes
<b>En cours de sélection</b>	<b>Saison 23/24</b>	En cours		➔ En contrepartie : en cours